Saint-Agnan-de-Cernières (27) : Claude, 77 ans, condamné à un stage de citoyenneté après avoir accroché une banderole anti-Macron (màj : sa réaction : “on va bien se marrer !”)

05/05/2023 à 10h35



05/05/2023

> *À 77 ans, ce retraité obligé de faire un stage de citoyenneté pour avoir affiché une banderole anti-Macron sur sa clôture pic.twitter.com/gs8WLaFi3y*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) May 5, 2023*

04/05/2023

Dans le contexte actuel, c’est une décision qui interpelle. Un retraité de 77, habitant Saint-Agnan-de-Cernières, petit

village de l’Eure de 166 habitants, a été condamné à suivre un stage de citoyenneté après avoir affiché devant sa maison une banderole à l’encontre du président de la République.

Le 30 avril dernier, comme le relate L’Éveil normand, les gendarmes de la compagnie de gendarmerie de Bernay patrouillaient dans cette zone rurale quand ils sont tombés sur deux banderoles affichées sur le grillage d’une maison en bordure de route. **L’une d’elle évoque une opposition aux éoliennes, l’autre s’adresse directement au chef de l’Etat avec les mots “Macron, on t’emmerde”.**

Cette inscription a valu une convocation au retraité qui s’est rendu le lendemain à la gendarmerie pour y être entendu dans le cadre d’une audition libre. L’homme a expliqué avoir du mécontentement à l’encontre du président de la République. “*Il a ses idées mais c’est quelqu’un avec qui on peut discuter*“, assure le maire de Saint-Agnan-de-Carnières à BFMTV.com.

« *Étant donné son âge, il n’a pas été placé en garde à vue* », précise le capitaine Malherbet, commandant en second de la compagnie de gendarmerie de Bernay, qui parle d’un « homme coopérant ».

“*C’est un habitant comme un autre, s’étonne encore l’élu, cette banderole est installée depuis plusieurs mois, je suis surpris que cela se passe aujourd’hui*“. Informé le parquet d’Ecreux a remis à ce retraité, ancien conseiller municipal du village, une convocation pour suivre un stage de citoyenneté, dont la date n’a pas encore été fixée. Les banderoles ont été retirées et saisies.

Le délit d’offense au chef de l’Etat a été supprimé du droit pénal français en 2013 à la suite d’une condamnation de la Cour européenne des droits de l’homme. Le fait d’afficher cette banderole à l’encontre du chef de l’Etat caractérise, selon la justice, un “outrage à l’encontre d’une personne dépositaire de l’autorité publique”.

bfmtv ; L’Eveil Normand